

LE DISPOSITIF NACRE : Accompagnement de la création/reprise

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Manche est labellisée par l'État pour accompagner les créateurs d'entreprise dans le cadre de ce nouveau dispositif

Vous êtes sans emploi ? Vous voulez créer votre propre entreprise ?

Piloté par le ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des dépôts, **nacre est un nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise**, adapté aux besoins des porteurs de projets, demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux. Il intervient dès le montage du projet et jusqu'à 3 ans après la création / reprise de l'entreprise.

Le parcours nacre



1. Aide au montage du projet

Durant cette phase, vous bénéficiez d'une assistance technique : un conseiller expert vous aide à élaborer un dossier solide pour présenter votre projet aux financeurs.

2. Appui pour le financement du projet

Durant cette phase métier, la pertinence économique et la structure du plan de financement de votre projet sont validées avec votre conseiller.

Vous êtes accompagné dans vos relations avec les banques.

Un prêt à taux zéro nacre et un prêt bancaire ou assimilé complémentaire peuvent être mobilisés.

3. Appui au développement de l'entreprise

En tant que nouveau dirigeant, vous êtes conseillé dans vos choix de gestion, dans vos stratégies de développement de l'entreprise, pour l'embauche de salariés...

Pour bénéficier du dispositif et entrer dans le parcours NACRE, contactez la CMA de la Manche.